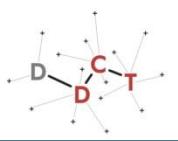


Direction de la Démocratie,
des
Citoyen.ne.s et des Territoires

8 octobre 2024

L'organisation territoriale de Paris et le rôle des mairies d'arrondissement

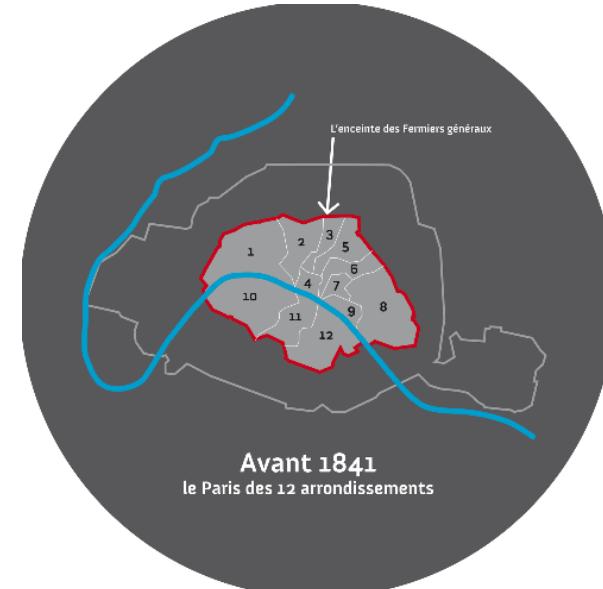
Stéphane BREZILLON, Chef du bureau de l'accompagnement juridique à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)



Les arrondissements à Paris

3 évolutions en 200 ans :

- Sous la Révolution, création des 12 premiers arrondissements





Les arrondissements à Paris

3 évolutions en 200 ans :

- En 1860, 20 arrondissements





Les arrondissements à Paris

3 évolutions en 200 ans :

- **Depuis la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris,** un regroupement politique et administratif des 4 arrondissements centraux
- Depuis le scrutin municipal de 2020 : **17 mairies d'arrondissement à Paris** avec la création du **secteur « Paris centre »**



Les institutions parisiennes

- ❖ **1 Maire de Paris et 1 Conseil de Paris**
(163 conseillers de Paris)
- ❖ **17 Maires d'arrondissement et 17 Conseils d'arrondissement** (composés de 503 élus)
 - 340 conseillers d'arrondissements
 - 163 conseillers de Paris



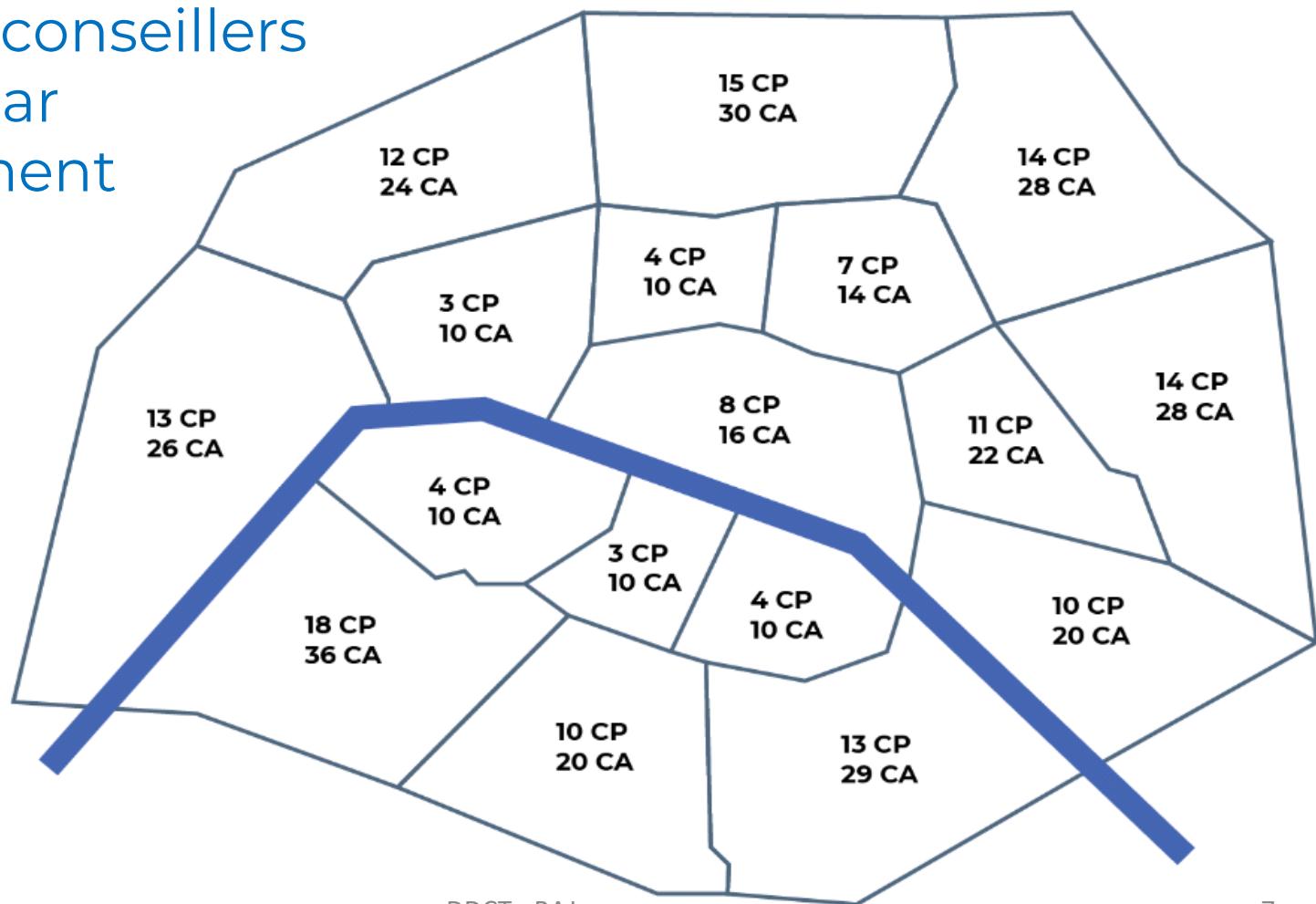
La loi dite "PML" du 31 décembre 1982

La loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et des établissements publics de coopération intercommunale, dite loi PML (ou « loi PLM »)



Composition des Conseils d'arrondissement

Nombre de conseillers
(CP et CA) par
arrondissement

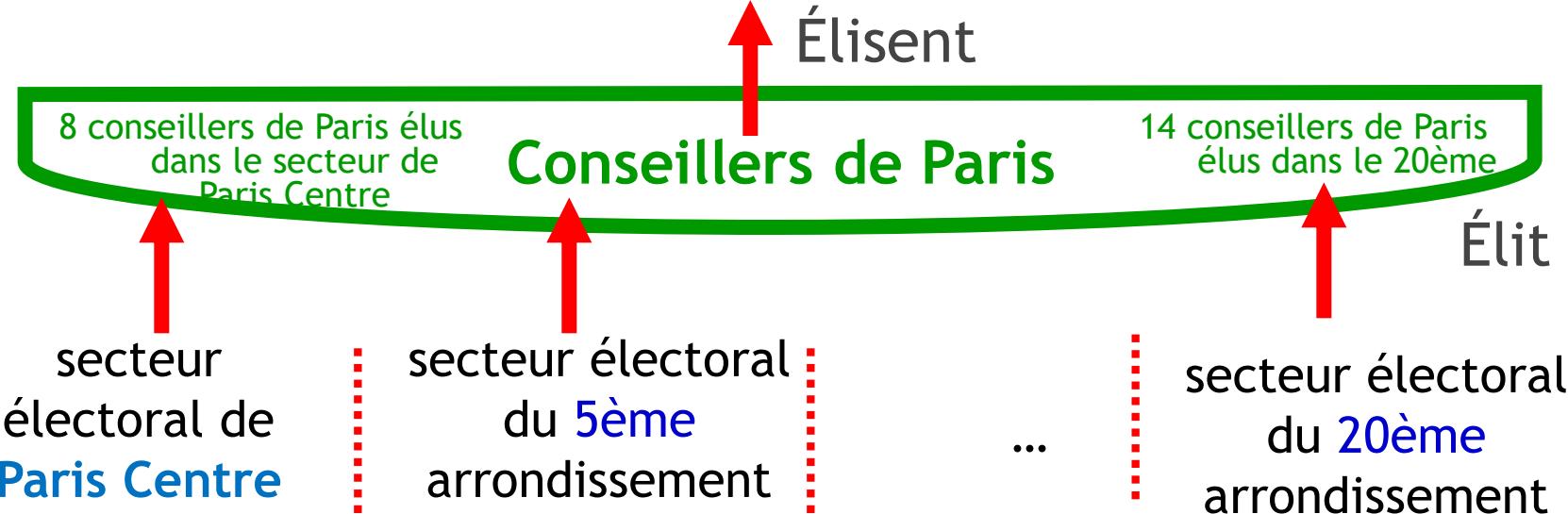




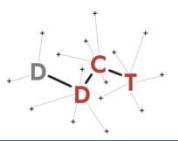
Les élections municipales à Paris

A Paris, les élections municipales se déroulent par secteur électoral, chacun correspondant à un arrondissement ou un secteur.

Maire de Paris
+ les adjoints au Maire de Paris



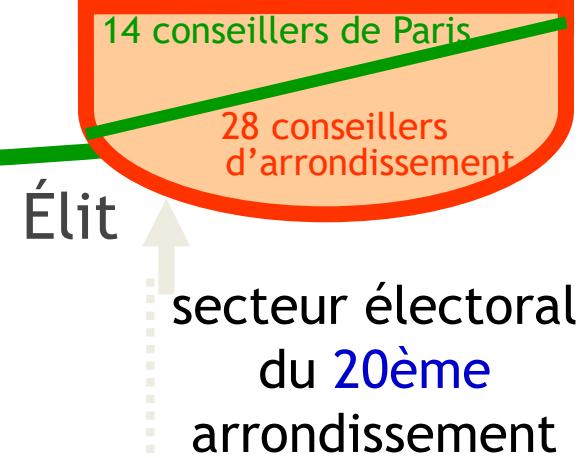
Corps électoral : ensemble des citoyens de Paris



Les élections municipales à Paris

Conseil de Paris

Loi n°2013-713 du 5 août 2013 fixant le
nombre et la répartition des sièges des
conseillers de Paris





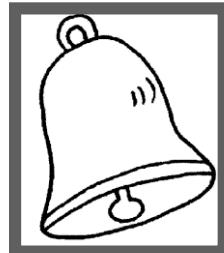
Le Conseil de Paris

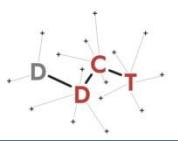
❖ 163 élus

❖ Présidé par la Maire de Paris

- Règle par ses délibérations les affaires de la « Ville de Paris », collectivité unique (commune et département de Paris)
- Approuve le budget
- Fixe le taux des impôts locaux
- Autorise la passation des marchés importants
- Accorde les subventions

double compétence





LES ATTRIBUTIONS DE LA MAIRE DE PARIS

Maire de Paris

Elle est **chef de l'exécutif**

Elle propose des projets
de délibération



Conseil de Paris

2013 DPP 6

Subvention (12.000 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

2011 DVD 78

Approbation du Schéma de principe pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e).

2012 DEVE 160

Demandes d'autorisations administratives pour l'aménagement d'un jardin sur la dalle des Olympiades (13e).



LES ATTRIBUTIONS DE LA MAIRE DE PARIS

Maire de Paris

Elle est **chef de l'exécutif**

1

Elle propose des projets de délibération



2

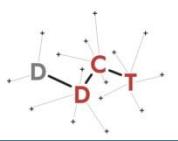
vote du Conseil de Paris

3

Elle a la charge d'exécuter ce projet avec ses **équipes administratives et politiques**

Conseil de Paris

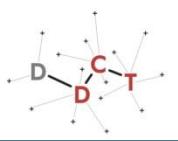
Pour concrétiser ses projets, la maire s'entoure d'une équipe **d'adjoints** à qui elle délègue certains de ses pouvoirs.



LA MAIRE ET LES ÉLU·E·S

Adjoint·e·s à la maire

<https://www.paris.fr/elu-e-s/adjoint-e-s-a-la-maire/electeds>



La Maire de Paris

Dirige l'exécutif municipal parisien. A ce titre :

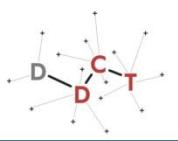
- Prépare le budget, ordonne les dépenses et gère le domaine de la collectivité parisienne.
- Reçoit, pour la réalisation de certains actes, une délégation du Conseil de Paris pour la durée de la mandature ; ex : Passation de marchés (Marché à Procédure Adaptée)



La Maire de Paris

Dispose de **pouvoirs propres**

- Police administrative à l'exception des conditions de circulation et de stationnement sur certains sites et voies ainsi que sur la Brigade de Sapeurs-Pompiers qui sont confiés au Préfet de police
- Gestion du personnel



La Maire de Paris

Agit en tant qu'agent de l'État

- organise les élections
- assure la tenue des registres électoraux
- organise le recensement de la population
- est officier d'état civil
- met en œuvre les lois et les règlements



Le Conseil d'arrondissement

- ❖ Composé de conseillers de Paris et de conseillers d'arrondissement

Le nombre d'élus dans les conseils d'arrondissement varie de **13 à 54** suivant les arrondissements

Composition des Conseils d'arrondissement :

- **3 à 18 conseillers de Paris**
- **10 à 36 conseillers d'arrondissement**

- ❖ Présidé par le.la Maire d'arrondissement
- ❖ Se réunit avant chaque séance du Conseil de Paris (entre 2 semaines et 8 jours avant la séance du Conseil de Paris)



La composition des conseils d'arrondissement

Article L.2511-8 du CGCT

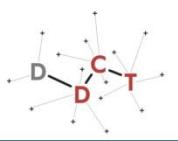
Le nombre des conseillers d'arrondissement est le double de celui des conseillers municipaux, **sans toutefois pouvoir être inférieur à dix ni supérieur à quarante.**



Le rôle du Conseil d'arrondissement

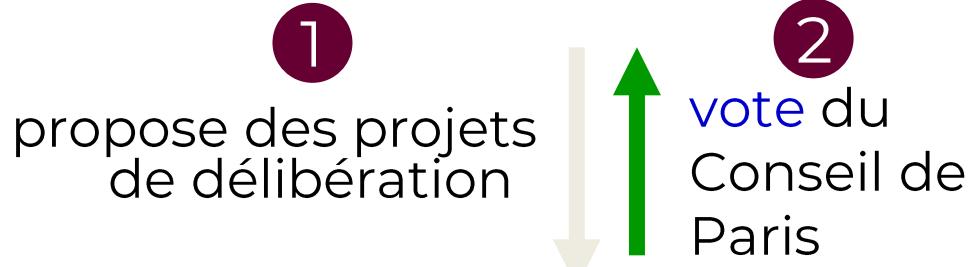
Principaux rôles du Conseil d'arrondissement :

- **Avis** sur les projets **de délibérations qui concernent l'arrondissement** et sur les montants **de certaines subventions**
- **Proximité** et **relais** entre les **habitants** et le **Conseil de Paris**
- **Gestionnaire** des **équipements de proximité**
- **Désignation des représentants de la Ville de Paris** dans les organismes extérieurs dont l'activité est « limitée » à l'arrondissement
- **Animation** de l'arrondissement



Le rôle du Conseil d'arrondissement : un pouvoir d'avis

Maire de Paris



Le Conseil d'arrondissement donne son **avis sur les projets de délibération** du Conseil de Paris qui concernent l'arrondissement

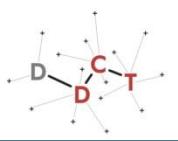
Conseil de Paris

2bis ↑ avis

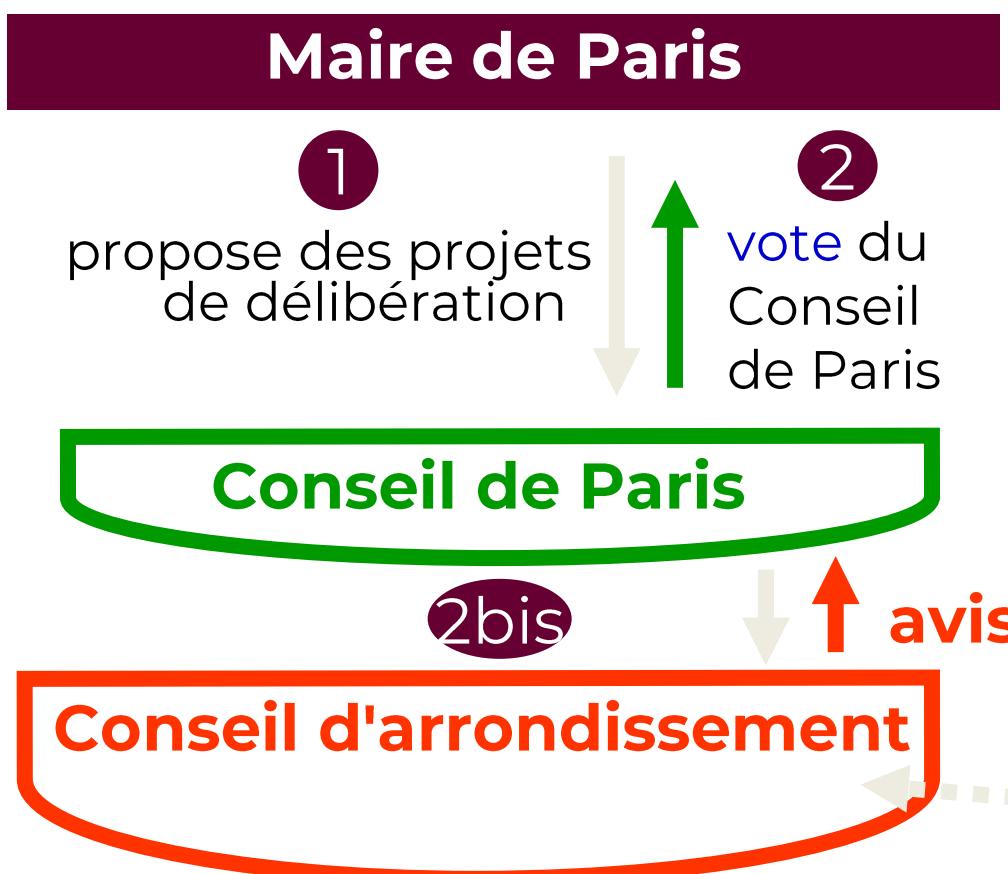
Conseil d'arrondissement

Exemple

2019 DLH 169
Réalisation ZAC Paul BOURGET - construction de 38 logements intermédiaires.



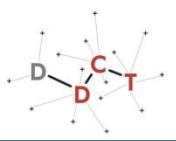
Le rôle du Conseil d'arrondissement : un pouvoir d'avis



Le Conseil d'arrondissement donne son avis sur le **montant des subventions** que le Conseil de Paris se propose d'attribuer aux associations dont l'activité s'exerce dans l'arrondissement ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement.

Exemple

Subvention aux associations au titre de l'intégration (13e).



Le Conseil d'arrondissement : relais entre la population et le Conseil de Paris

Maire de Paris

Conseil de Paris



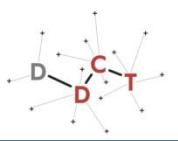
Conseil
d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement peut émettre des **vœux** sur tous les objets intéressant l'arrondissement.

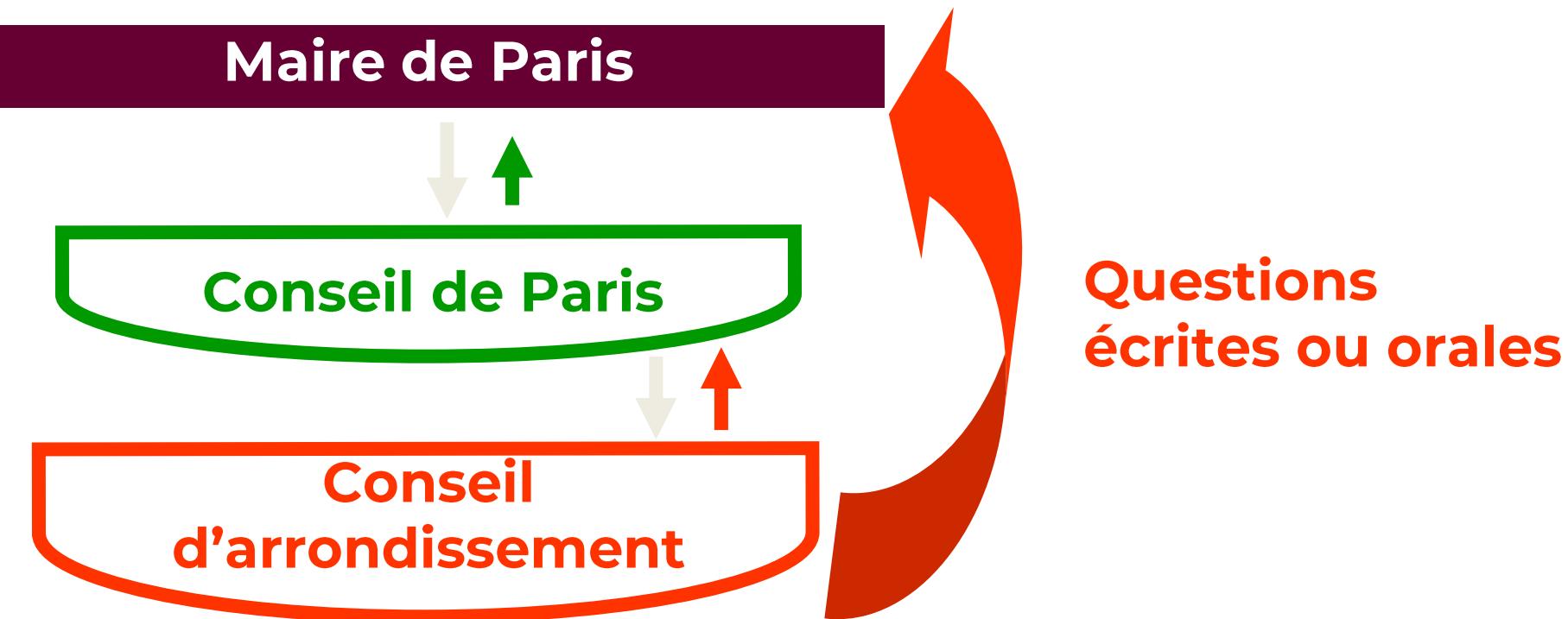
Le conseil d'arrondissement n'a pas la possibilité d'intervenir dans les affaires qui dépassent le cadre de l'arrondissement.

Exemple

Projet de Vœu contre l'implantation d'un restaurant type fast-food dans le quartier Saint-Denis.



Le Conseil d'arrondissement : relais entre la population et le Conseil de Paris



Le conseil d'arrondissement peut interroger le la Maire de Paris sur toute affaire intéressant l'arrondissement. Les réponses se font par écrit.



Le Conseil d'arrondissement : gestion de certains équipements

Maire d'arrondissement

Conseil d'arrondissement



gestion des équipements de proximité



Équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale. Ils sont inscrits dans un inventaire délibéré chaque année par le CA puis le CP.



Les équipements de proximité



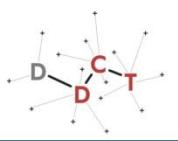
concernent les habitants de plusieurs arrondissements ou ont une vocation nationale





Le.la Maire d'arrondissement

- **Ordonnateur** de l'Etat spécial d'arrondissement (ESA) :
 - ✓ Budget à disposition de chaque mairie pour financer les dépenses de gestion des équipements de proximité (hors frais de personnel et frais financiers) ainsi que l'animation locale dans l'arrondissement (dispositions du CGCT)
 - ✓ Montant de l'ESA fixé chaque année par le Conseil de Paris
- **Présidence de certains organismes :**
 - Conseil d'administration de la **caisse des écoles**
 - Comité de gestion de la **section d'arrondissement du centre d'action sociale** de la Ville de Paris



Le.la Maire d'arrondissement

- **Agit en tant qu'agent de l'État :**

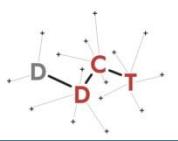
- officier d'état civil dans l'arrondissement
- veille au respect de l'obligation scolaire
- est en charge du recensement citoyen
- signe les attestations d'accueil pour les étrangers en visite privée de moins de trois mois



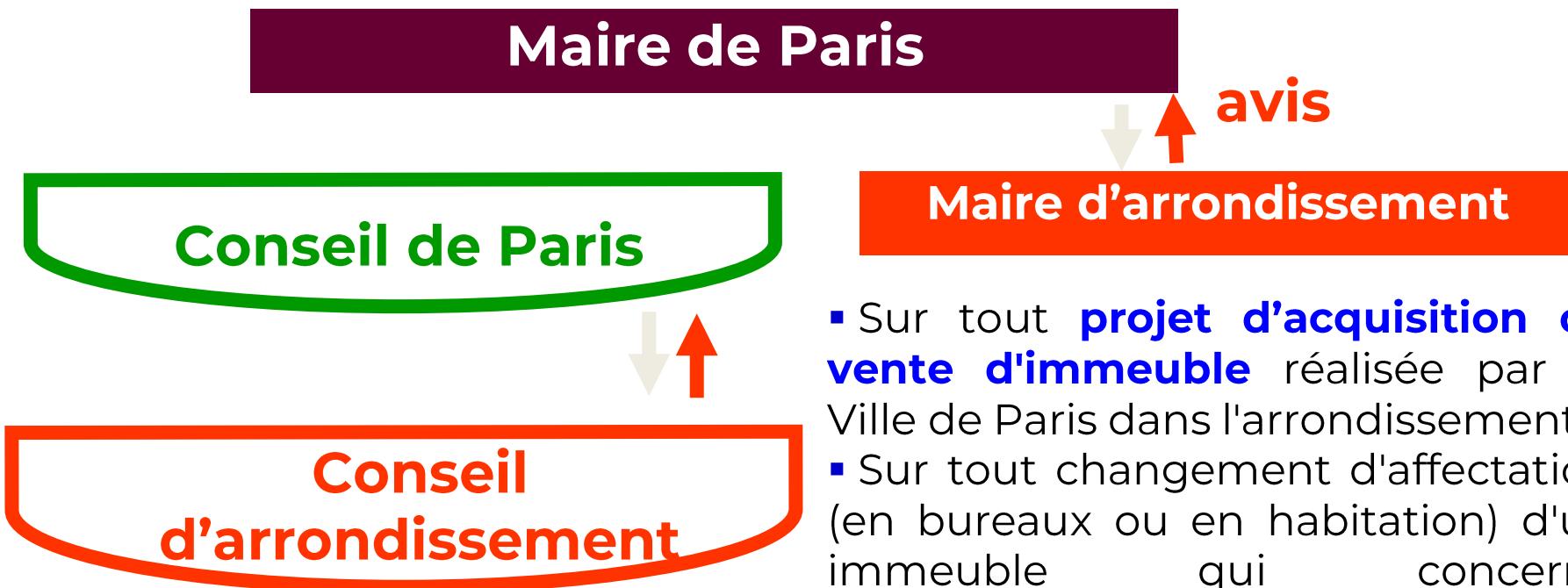
Le.la Maire d'arrondissement

Les compétences sur le secteur scolaire :

- Enregistre les inscriptions scolaires
- Participe à l'évolution de la carte scolaire (secteur de chaque école primaire et maternelle).
- Préside la caisse des écoles qui est chargée du service des repas dans les cantines scolaires, ainsi que leur facturation.
- Finance par le biais de l'état spécial, les travaux, le mobilier et les fournitures de ces équipements de proximité (de même pour les crèches)

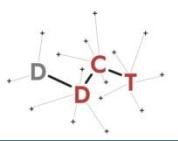


Le.la Maire d'arrondissement : un pouvoir d'avis



*pouvoir d'avis du maire
d'arrondissement qui complète
celui du Conseil d'arrondissement*

- Sur tout **projet d'acquisition ou vente d'immeuble** réalisée par la Ville de Paris dans l'arrondissement
- Sur tout changement d'affectation (en bureaux ou en habitation) d'un immeuble qui concerne l'arrondissement
- Sur toute **autorisation d'utilisation du sol de l'arrondissement** délivrée par le Maire de Paris (permis de construire)
- Sur les permissions de voirie sur le domaine public



Le.la Maire d'arrondissement : un pouvoir d'attribution

Maire de
Paris

Maire d'arrondissement

attribution

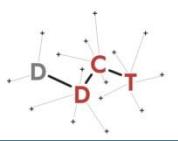
- en matière de logement (la moitié des logements situés dans l'arrondissement dont l'attribution relève de la commune ; l'autre moitié des logements est attribuée par le.la Maire de Paris)

commissions d'attribution
des logements



- en matière de places en crèche de l'arrondissement

commissions
d'attribution des
places en crèche
de
l'arrondissement



Les 17 mairies d'arrondissement

Elus

Personnels administratifs et
collaborateurs de cabinet





Mairie d'arrondissement

Maire d'arrondissement

Adjoints au.à la maire d'arrondissement

Conseillers d'arrondissement

Cabinet du Maire d'arrondissement

Direction générale des services – DGS

3 DGAS dont un DGAS chargé de l'espace public (DGAEP)

1 Directeur de la Démocratie et de la Vie Associative et Citoyenne (DDVAC)

1 Cadre technique

Les services à la Population

Les services Ressources

Coordinateur(S) des Conseils de quartier

Le rattachement de la Maison de la Vie associative et Citoyenne (MVAC) – depuis septembre 2021

Responsable de la MVAC

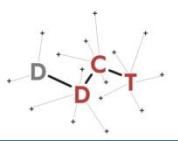
Équipe/agents d'accueil



L'arrondissement

- L'arrondissement n'est pas une collectivité territoriale, mais une **division administrative de la collectivité parisienne**.

Conseil Constitutionnel, décision du 28 décembre 1982 : « aucun principe ou règle de valeur constitutionnelle n'interdit au législateur d'instituer des divisions administratives au sein des communes ni d'instituer des organes élus autres que le conseil municipal et le maire »



L'arrondissement

- Les conseils d'arrondissement et les maires d'arrondissement sont des organes de la collectivité parisienne.

La loi PML du 31 décembre 1982 a mis en place « la déconcentration dans la décentralisation » dans l'administration territoriale des communes de Paris, Lyon et Marseille.

On pourrait parler d'une « **déconcentration élective** ».



L'arrondissement

- L'arrondissement n'a pas :
 - une personnalité morale distincte de celle de la Ville de Paris
 - de propriétés,
 - de **budget propre**.



Le renforcement du rôle des arrondissements à Paris

- Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité :
- Mise en place des conseils de quartier obligatoire pour les villes de plus de 80.000 habitants.
 - Le conseil de Paris fixe le périmètre de chacun des quartiers.
 - Chaque quartier est doté d'un conseil de quartier.



Les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA)

- Conseil d'arrondissement ouvert aux représentants d'associations exerçant leur activité dans l'arrondissement qui en font la demande
- Fonctionnement des CICA est identique à celui des conseils d'arrondissement
- Réunion une fois par trimestre
- Lieu de dialogue entre les élus et les associations et instance de proposition et de suggestion



LA CARTOGRAPHIE DE LA PARTICIPATION À PARIS

Des instances de participation nombreuses au niveau parisien et au niveau de l'arrondissement

Exemples :

L'Assemblée citoyenne des enfants

Le Conseil Parisien de la Jeunesse

Le Conseil parisien des associations

Le Conseil de la Nuit

...



L'Assemblée citoyenne de Paris

Cette instance, dont les membres sont désignés pour un mandat d'un an et renouvelable pour six mois, permet aux Parisiennes et aux Parisiens de participer directement à la construction des politiques municipales.



<https://www.paris.fr/pages/devenir-un-acteur-de-la-participation-3934>



BUDGET PARTICIPATIF LE CALENDRIER

DU 7 JANVIER AU 3 FEVRIER	DE MARS À MAI	DE MARS À SEPTEMBRE	DU 6 AU 22 SEPTEMBRE	EN DÉCEMBRE
Déposez vos projets ou associez-vous à des initiatives déjà proposées sur www.budgetparticipatif.paris	Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)	Consultez les projets proposés, pendant que la Ville de Paris étudie leur faisabilité et leur coût	Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans des lieux de vote partout dans Paris	Le financement des projets lauréats est rendu possible par le vote du budget de la Ville au Conseil de Paris. Leur mise en oeuvre peut alors débuter en associant les porteurs de projets

#BUDGETPARTICIPATIF

Créé en 2014



Un rôle croissant sur la gestion des équipements

Principe: De plus en plus d'équipements relèvent de la gestion des arrondissements : 874 en 2002, **2976 en 2019**. Essentiellement des écoles, crèches, jardins et équipements sportifs et culturels

En pratique, la gestion des équipements de proximité relève de 3 autorités compétentes :

Le Conseil de Paris

Le conseil d'arrondissement

La commission mixte (Ville de Paris / mairie d'arrondissement)



Gestion d'un équipement de proximité

Plusieurs autorités compétentes



Est chargé de l'implantation, de l'aménagement et de la gestion de l'équipement de proximité.



Gestion d'un équipement de proximité

Plusieurs autorités compétentes



Est compétent pour la réalisation de l'équipement et son transfert à l'inventaire, les tarifs d'admission et d'utilisation de l'équipement ainsi que l'organisation des cycles de travail et de la gestion des agents.



Gestion d'un équipement de proximité

Plusieurs autorités compétentes

Conseil
de Paris

Conseil
d'arrondissement

Commission Mixte
Paritaire

- Fixe les conditions générales d'admission et d'utilisation
 - Fixation des amplitudes horaires d'ouverture
 - Définition des activités proposées
 - Conditions d'accueil dans l'équipement...
- Est saisie en cas de difficulté dans l'application des conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements de proximité



Gestion d'un équipement de proximité

Plusieurs autorités compétentes

1) Réalisation de l'équipement



Conseil
de Paris

2) Implantation et aménagement



Conseil
d'arrondissement

**3) Transfert de l'équipement à
l'inventaire**



Conseil
de Paris



Gestion d'un équipement de proximité

4) Fixation des tarifs d'admission et d'utilisation de l'équipement



Conseil
de Paris

Conditions générales d'admission et d'utilisation de l'équipement



Commission Mixte
Paritaire

Cycles de travail des agents



Conseil
de Paris

Organisation des services et gestion des effectifs



Maire de Paris

5) Gestion de l'équipement

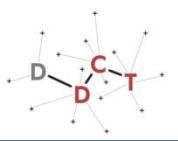


Conseil
d'arrondissement



Le renforcement du rôle des arrondissements à Paris

- Délibération du Conseil de Paris en juin 2009 « pour un meilleur service de proximité aux Parisiens », traduite dans la Charte des arrondissement délibérée en novembre 2010, notamment :
 - affirmation du rôle des maires d'arrondissement
 - création d'un **comité des arrondissements** sous la présidence de la Maire de Paris qui réunit les maires
 - modalités du **travail collaboratif** entre les Mairies d'arrondissement et les services de la Ville de Paris
 - Création d'une enveloppe financière d'investissements d'intérêt local (IIL) pour chaque arrondissement, pour financer des travaux sur les équipements de proximité et la voirie secondaire décidées par le Maire d'arrondissement
 - Mise en place des emplois fonctionnels des DGS et DGAS



Les mairies d'arrondissement au cœur de la réforme de la territorialisation des politiques municipales engagée en 2020

Volonté de la Maire de Paris et de l'Exécutif municipal de renforcer la Proximité à Paris pour mieux répondre aux attentes des Parisien.ne.s en faisant de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale:

- ✓ volonté confortée par les différents enseignements de la crise sanitaire
- ✓ dans le respect de l'égal accès de tous au service public et de l'unité de l'administration parisienne



Les mairies d'arrondissement au cœur de la réforme de la territorialisation des politiques municipales engagée en 2020

Un cadre politique fixé par la Communication de la Maire de Paris au Conseil de Paris du 1^{er} juin 2021 « Le Paris du quart d'heure – Big bang de la Proximité à Paris »

Décliné dans le **Pacte parisien de proximité, délibéré au Conseil de Paris en novembre 2021**



Les mairies d'arrondissement au cœur de la réforme de la territorialisation des politiques municipales engagée en 2020

✓ *L'arrondissement, échelon de référence de l'action municipale, et le maire d'arrondissement affirmé comme pilote territorial de l'action municipale*

